

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 122 du 10 novembre 2022, 14h00

Salle des Actes / Marseille- St Charles

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 8 décembre 2022

Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE (pouvoir), Muriel GIACOPELLI (pouvoir), Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI (pouvoir), Michel RUQUET (pouvoir), Céline VIESSANT(absente).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Emilie CARRETIER, Sophie DE CACQUERAY (pouvoir), Sébastien FOURNIER (pouvoir), Julien FROMONOT, Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT (absente).

Collège des Usagers : Coline ACQUARINI-BRUNA, Quentin ACQUATELLA, Camille BAGNOL, Mathilde CORNET (pouvoir), Damien JARFAUT(pouvoir), Christophe LIN (pouvoir), Leonardo PEREZ, Angelina RUIZ (pouvoir), Alexandre SIMEONI.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Catherine AVILES (pouvoir), Béatrice DELORGE, Alexandre EMELINA (absent), Alphonse GIORGI (absent).

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative : /

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Nombre de présents ou représentés : 25

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS :

Nathalie ALMERAS, Patrice BONNET, Véronique CHARRASSE, Fanny CLAIN, Maud COMMERCON, Valérie DEBUICHE, Idoya DE PONCINS, Lisa ESTEBAN, Annie GUILLERM, Hervé JUVENAL LAMBERT, Christophe PELLEGRINO, Alain PARAPONARIS, Nathalie PARQUIER, Pascal RATHELOT, Anne RIBAUD, Anaïs SAINT JONSSON, Julie SOUHAMI, Eric VALERIO.

ORDRE DU JOUR :

I. ACTUALITES

II. PRESENTATIONS

- Projet étudiants subventionné par le FDSIE : Association « Massilia ESF »
- Résultats du GT « Soutien »

III. PROCÈS-VERBAL

- PV des séances du 29 septembre 2022 et 6 octobre 2022

IV. VIE INSTITUTIONNELLE

- Désignation de deux membres élus de la CFVU pour siéger au comité de labellisation « label hybrid AMU »

V. FORMATION/PEDAGOGIE

- Frais de formation professionnelle pour 2023/2024 : fourchettes de tarifs horaires par type de diplôme
- Bilan des diplômes en partenariat international (DPI) : années universitaires 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021
- Mise à jour de la charte des diplômes en partenariat international (DPI), à compter de 2022/2023
- Cadrage des Blended intensive programmes (BIP) / programmes intensifs hybrides, à compter de 2022/2023
- Diplômes d'établissement, campagne 2022/2023 : Création hors vague du CU « Orthopédie: orthèse de série et sur mesure »

VI. VIE ETUDIANTE

- FSDIE Projets
- CVEC



Le VP Formation constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h11. Il indique que trois questions diverses ont été transmises à la CFVU et propose d'y répondre lorsque les thématiques seront abordées dans le déroulé de la séance.



I. ACTUALITÉS

1) Plateforme TMM « Trouvermonmaster »

Le VP Formation rappelle que la plateforme de recrutement en Master 1 est en cours de création et ne sera disponible que pour les étudiants postulant en formation initiale ou en alternance pour l'année 2023/2024. Il précise que les étudiants internationaux (identifiés par un diplôme étranger, ou postulant dans une formation avec 50% en langue étrangère ou 50% d'étudiants étrangers), ainsi que les stagiaires en formation professionnelle ne seront pas concernés par TMM.

Le futur outil de recrutement en M1, qui à ce jour n'a pas d'intitulé, vient en complément de la plateforme TMM présentant l'offre de formation avec les capacités globales d'accueil. Les capacités annoncées pourront être inférieures à celle de TMM pour garantir des places aux étudiants n'ayant pas accès à l'outil. Il n'y aura pas de phase complémentaire, aussi les étudiants auront la possibilité d'inscrire 15 vœux. Deux calendriers sont publiés : l'un concerne la formation initiale, l'autre le régime des alternants.

M. Pellegrino, ayant assisté à la réunion d'information du MESRI, détaille le calendrier :

- **Formations initiales**

7 avril au 12 juin 2023 : analyse des vœux

19 juin au 17 juillet 2023 : admissibilité (date limite pour envoyer les réponses aux candidats)

- **Formations en alternance**

7 avril au 30 septembre 2023 : analyse des vœux

22 juillet au 31 août 2023 : gestion des désistements

mi-juin à fin octobre 2023 : saisine possible auprès du recteur

Il précise que la procédure du « silence vaut accord » SVA de 2 mois est modifiée par celle du « silence vaut rejet » SVR au bout de 3 mois. Cela signifie que l'étudiant qui n'a pas reçu de réponse trois mois après le dépôt de dossier n'est pas admis.

M. Leoncini s'indigne d'apprendre que les formations à distance (FAD) doivent se synchroniser sur les dates citées.

Le VP Formation rappelle que la formation continue n'entre pas dans ce cadre. **Mme Ribaud** précise qu'une date unique permet d'uniformiser la procédure, l'étudiant saisit ses 15 vœux comme sur Parcoursup.

M. Leoncini considère que cette logique administrative n'a aucun sens. Parcoursup déconstruit le mode de recrutement pour l'entrée dans l'enseignement supérieur. Selon lui, TMM relève d'une procédure type « commerciale » non adaptée à la diversité des profils des postulants.

Concernant la question de M. Magnouloux relative aux commissions pédagogiques, **le VP Formation** rappelle qu'AMU reste en attente d'informations. Il présume qu'elles vont être établies sur le modèle du cycle 1.

2) Apprentissage

Le VP Formation indique que le déficit budgétaire de l'État étant moindre que le prévisionnel, 2 milliards d'euros vont être versés à France compétences, l'instance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

La stratégie d'ouverture des formations à l'apprentissage peut donc perdurer. **M. Valerio** fait tout de même remarquer que ce déblocage financier ne couvre pas tout le déficit de l'organisme référent.

II. PRÉSENTATIONS

1) Projet étudiant subventionné par le FSDIE : Association Massilia ESF

Deux membres de l'association marseillaise de sages-femmes, Maud Commerçon et Lisa Esteban, présentent les manifestations organisées dans le cadre de la campagne de lutte contre le cancer du sein « octobre rose 2022 ». L'association a mis en place des ateliers pédagogiques de prévention dans les mairies de Marseille et sur les campus d'AMU.

Elles font le bilan des investissements réalisés grâce aux subventions, celles du FSDIE, de l'école de maïeutique et autres partenaires : réalisation d'un calendrier « octobre rose » avec l'aide d'une étudiante en photographie, financement de goodies et de matériels de palpation. Cette campagne a sensibilisé plus de 1 000 personnes au dépistage, au cours du mois dernier. L'animation d'une soirée de gala, le 17 octobre, a permis de récolter des fonds supplémentaires. Les bénéfices de la vente des calendriers, de tickets de tombola et de viennoiseries ont été reversés à l'association « Marie Curie ».

Le VP Formation demande si ces opérations seront récurrentes. Les étudiantes confirment que l'association participe activement à ces manifestations depuis plusieurs années et que le relais est transmis aux nouvelles promotions.

Mme Chaumoitre déclare que ces campagnes de sensibilisation sont essentielles et félicite l'association pour leurs initiatives dans les quartiers nord de Marseille. Elle rappelle les programmes de dépistages couverts par la sécurité sociale et souligne qu'il reste des marges d'amélioration. Elle encourage l'apprentissage de l'auto palpation qui permet d'anticiper des contrôles avant les convocations par tranches d'âges.

Les membres de l'assemblée apprécient l'esthétisme du calendrier et souhaiteraient en acheter. Les étudiantes se proposent de vérifier les stocks auprès du trésorier et feront un retour au BVE.

Les membres de la CFVU applaudissent les actions menées par l'association Massilia ESF. (voir annexe 1)

2) Résultats «GT Soutien »

Le groupe de travail « GT Soutien » a établi un bilan des modules d'accompagnement, mis en place en L1, dans le cadre des objectifs fixés par la loi ORE depuis 2019. Les remises à niveau sont organisées, en grande majorité, sous le format d'une licence en quatre années, ou plus spécifiquement dans des matières scientifiques. Il en résulte que les apprenants issus de bacs professionnels sont en décrochage et que ceux issus de bacs technologiques ont des niveaux hétérogènes.

Des remédiations sont proposées par le GT afin d'ajuster la stratégie d'accréditation de la nouvelle offre de formation en 2024 et améliorer la réussite des étudiants. Il est question, entre autres, de mettre en place une période « sas », à la rentrée universitaire, de vérifier la faisabilité d'un parcours commun entre composantes, ou encore de proposer des formations diplômantes de niveau Bac+1 avec réorientation.

Le VP Formation rappelle qu'il n'est pas question de stigmatiser les étudiants en difficulté, mais bien de proposer des solutions.

Mme Bagnol demande s'il y a une différence significative de résultats entre deux dispositifs (ex : licence en 4 ans ou soutien ciblé). En effet, il semble que les résultats soient encourageants à la FDS, mais pas à la FEG, ni à la FDSP.

M. Pellegrino indique qu'à la FDS, les étudiants ont un niveau équivalent lorsqu'ils intègrent le portail L1 après les remédiations. Le taux de réussite pour ces étudiants est de 90%. Les autres redoublent ou bien se réorientent.

M. Paraponaris explique qu'en terme de connaissances ou de comportement, il y a des écarts de niveaux incroyables. Les habitudes de certains lycéens sont aux antipodes d'un mode de pensée universitaire. Certains n'ont pas la maturité nécessaire. **Mme Souhami** constate à la FDSP, la même difficulté à se mobiliser.

M. Leoncini fait part d'un dispositif, mis en place au Pays-Bas, où les élèves sont positionnés sur trois types de cheminements dans le secondaire, pour atteindre le niveau d'accès à l'université en 4, 5 ou 6 ans. Il s'interroge sur l'adaptation de ce processus dans le milieu universitaire. **Le VP Formation** rappelle que les étudiants ne sont pas tous dans les mêmes attentes. Ajouter des années d'études peut être décourageant.

M. Perez s'étonne qu'il revienne à l'université de trouver des solutions, alors que l'orientation devrait s'effectuer en amont dans le secondaire.

M. Pellegrino indique que le projet PANORAMA est l'outil de médiation entre le secondaire et l'université. La problématique de niveau se retrouve aussi en licence car certains lauréats n'ont pas accès au master de leur choix. Les enseignants de la FDS, avec le soutien du SUIO, font prendre conscience aux étudiants en difficulté qu'une réorientation doit être entreprise, si le blocage n'est pas dépassé. **Mme Ribaud** précise que le dispositif « Rebondir », pour les décrocheurs, offre des possibilités de formation en dehors de l'université tout en gardant le statut étudiant.

M. Simeoni témoigne qu'à la FDSP, un certain nombre d'étudiants après l'obtention de leur licence se voient refuser l'accès en master et doivent mettre fin à leurs projets de carrière. Il dénonce cette déperdition qui provient des problématiques du secondaire déportées jusqu'en licence.

Le VP Formation rappelle les discussions avec le rectorat sur le niveau du Bac. Il en découle que les étudiants doivent avoir les mêmes chances. Or, pour certains, il est question de rattraper deux ans d'enseignement dans des matières fondamentales, comme les mathématiques.

L'université souhaite maintenir un niveau d'exigence et de compétences répondant aux objectifs professionnels et de recherche.

M. Leoncini approuve ce constat, à plus forte raison lorsque le niveau de diplôme fait la réputation de l'établissement, aussi bien dans la poursuite d'études que pour les mobilités sortantes.

M. Magnouloux revient sur une solution proposée par le GT Soutien, concernant une diplomation à Bac+1 éligible ou non à la bourse d'enseignement supérieur.

Il se demande si l'objectif est de s'accorder avec les BTS. En effet, les profils d'étudiants sortant de Bac Pro, qui n'ont pas obtenu de place en BTS, pourraient prétendre intégrer la filière à la suite.

M. Fromonot indique que ce projet de Bac+1 pourrait ouvrir des droits à la bourse sur critères sociaux, au même titre que certaines formations dispensées en un an, telles que la capacité en droit et le DU « passeport pour réussir et s'orienter (PAREO »...).

Le VP Formation abonde en ce sens et explique que l'idée est de faire une année professionnalisante. Il estime que proposer un cursus court pourrait également répondre aux attentes des étudiants qui ne peuvent plus se tourner vers les DUT transformés en Bachelor sur trois ans.

(Voir annexe 2)

III. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

La CFVU approuve, par 23 voix pour et 2 abstentions, les procès-verbaux de la séance exceptionnelle du 29 septembre 2022 et de la séance ordinaire du 6 octobre 2022.

IV. VIE INSTITUTIONNELLE

1) Désignation de deux membres élus de la CFVU pour siéger au comité de labellisation « label'hybrid AMU »

Suite à l'adoption de la Charte du Label'Hybrid AMU par la CFVU du 6 octobre 2022, la composition d'un comité de labellisation a été approuvée comme suit :

- VP Formation ou son représentant
- VP délégué CIPE
- 1 ingénieur pédagogique du CIPE ou 1 accompagnatrice DREAM
- **2 membres de la CFVU, dont 1 étudiant**
- Un directeur de composante ou son représentant

Le VP Formation indique que les associations étudiantes ont été interrogées et la candidature de Camille BAGNOL a été remontée. Relativement à la deuxième candidature, le **VP Formation** a demandé à M. Magnouloux, du collège B, de participer à ce comité.

En réponse à la remarque transmise par M. Perez, qui estime que ce comité ne représente pas la pluralité des élus étudiants siégeant à la CFVU, **le VP Formation** explique la répartition. Les travaux des commissions *ad hoc* à portée politique et financière (bureau de la CFVU, commissions CVEC, FSDIE ...) doivent compter une représentativité des organisations étudiantes, aussi bien au niveau de la CFVU que du CA.

En revanche, certains comités examinent des modes opératoires ne nécessitant pas une composition exhaustive. Comme il l'a indiqué à M. Magnouloux, la participation des représentants de la CFVU sera amenée à évoluer en fonction du nombre de dossiers.

Il rappelle que ce comité examinera des données techniques et pédagogiques de demandes de labellisation déposées auprès du CIPE, au fil de l'eau. La volonté est également de ne pas convoquer sans discernement un grand nombre d'élus déjà submergés par les réunions.

M. Perez entend les arguments, mais considère qu'un seul élu ne peut représenter toutes les sensibilités politiques des étudiants. L'UNEF estime que toute question pédagogique est un sujet politique.

S'il doit y avoir des élus étudiants dans ce comité, alors chaque organisation syndicale représentative en CFVU devrait se voir attribuer à part égale un siège.

Le VP Formation conclut que le sujet reste ouvert et propose au vote cette première composition susceptible d'évoluer selon les retours d'expérience des réunions à venir.

M. Leoncini souhaite que ce comité veille à ne pas favoriser uniquement les solutions technologiques pour l'hybridation et qu'il soit sensible à l'utilisation des logiciels libres plutôt que celle des « GAFA ».

Le VP Formation propose de transmettre des recommandations au comité afin de garantir la diversité des outils.

Vote :

La CFVU approuve :

- à l'unanimité, la candidature de **M. Magnouloux (collège B)**,
- par **20 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions**, la candidature de **Mme Bagnol (collège des usagers)**,

afin de siéger dans le comité « label'hybrid AMU » pour la durée de leur mandat restant à courir.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

V. FORMATION/PEDAGOGIE

1) Frais de formation professionnelle pour 2023/2024 : fourchettes de tarifs horaires par type de diplôme

Le VP formation rappelle que ce sont des frais supportés par les entreprises ou organismes financeurs et qu'une procédure d'exonération est activée, dans le cas où le stagiaire n'obtiendrait pas de financement. Il s'agit d'heures dispensées hors stages en entreprise.

Mme Gaitan demande que l'intitulé du diplôme « DUT » soit retiré de la liste, du fait de la mise en place des BUT. Un diplôme intermédiaire est délivré sur demande si l'étudiant s'arrête en deuxième année.

Le VP Formation remarque que le SFPC n'a listé aucun autre diplôme intermédiaire, le DUT est donc retiré de la liste.

M. Perez souhaite un complément d'information sur les tarifs en cas de redoublement, car il n'y a pas de fourchettes horaires.

M. Valerio rappelle que le coût d'une inscription comprend un tarif globalisé qui intègre les frais d'inscription au diplôme, dont le montant est fixé par le MESRI au niveau national.

En cas de redoublement, le stagiaire s'acquitte des frais d'inscription auxquels peuvent s'ajouter des paiements, au prorata des heures d'enseignement suivies.

Le VP Formation indique que le calcul d'une heure de cours comprend le coût complet des frais engendrés (enseignants, locaux, aménagements spécifiques...) qui sont modélisés par des outils, comme Pacôme et Aude.

M. Valerio indique que les tarifs sont relatifs à la prise en charge par les organismes. Ils sont établis avec les branches professionnelles sous l'égide de France compétence pour l'apprentissage. La formation continue suit cet affichage par souci d'harmonisation des tarifs.

M. Leoncini estime qu'une fourchette tarifaire démarrant à 5€ renvoie un affichage bradé. Il rappelle que certaines écoles affichent des tarifs libres, tandis qu'AMU travaille dans une logique comptable, en bornant l'ouverture d'une formation à un nombre seuil d'étudiants. Au regard du positionnement géographique d'AMU dans la région, il ne faut pas s'empêcher de présenter une offre complète sous prétexte que certaines formations comptent peu d'effectifs. Le travail en petit groupe intensifie le développement des compétences. **Mme Saint Jonsson** explique que les tarifs des masters à l'IMPGT varient entre 5000€ et 8000€. L'institut émet un signal d'un tarif accessible pour les OPCO.

Le VP Formation indique que la lettre de cadrage envoyée aux composantes relativement à la campagne de l'offre de formation a pour objectif de réutiliser l'enveloppe d'une formation supprimée. Le financement reste dans la composante. Il est question de réinvestir dans un projet.

Le VP Formation propose au vote le document de synthèse des fourchettes tarifaires.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux fourchettes des tarifs horaires applicables au régime de la formation professionnelle pour 2023/2024.

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

2) Bilan des diplômes en partenariat international (DPI) pour les années 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021

Le VP Formation présente le bilan qui est à titre informatif et n'appelle pas de vote.

Il détaille par composante les DPI ouverts sur les trois dernières années :

ALLSH : 20

FDSP : 7
FEG : 5
IAE, IMPGT (délocalisation) et PHARMA : 1
FDS : 13
OSU : 2

Le nombre d'étudiants attendus varie entre 5 et 50 selon l'accord, avec 40% des DPI qui fonctionnent avec 11 à 30 étudiants.

La stratégie est essentiellement européenne pour ALLSH et la FDS. La FDSP et l'IMPGT ont des accords avec le Canada. Pharma développe des liens en Asie. Il termine par l'OSU qui travaille avec le Maghreb.

Le VP Formation conclut que les accords avec les universités africaines doivent s'accroître et que les DPI, qui ne présentent plus les conditions nécessaires pour se développer, doivent fermer.

M. Pellegrino rappelle que cela fut le cas à la FDS, un DPI a fermé car les accords ont été ralentis par la pandémie. (Annexes 5a- 5b du présent procès-verbal)

3) Mise à jour de la Charte des diplômes en partenariat international (DPI), à compter de 2022/2023

Le bilan des DPI a entraîné une mise à jour de la Charte des DPI. Il tient à remercier Véronique Charrasse de la DEVE pour les travaux de synthèse et de mise à jour du support.

Le VP Formation indique que les références réglementaires ont été actualisées et les mobilités sortantes sont rendues obligatoires dans les accords.

M. Leoncini demande à reformuler la phrase pour qu'il soit bien entendu que les mobilités sont obligatoires dans les deux sens, sauf s'il est question de limiter les entrées selon les politiques territoriales (pays en guerre).

Le VP Formation propose de corriger le texte comme suit : « *le diplôme en partenariat international doit impliquer une mobilité sortante pour les étudiants inscrits à Aix-Marseille Université et devrait ~~peut~~ entraîner une mobilité entrante pour les étudiants inscrits dans l'(les) établissement(s) partenaire(s)* ».

Vote :

Le texte amendé, la CFVU approuve, à l'unanimité, la mise à jour de la Charte des diplômes en partenariat international (DPI), à compter de 2022/2023.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

4) Cadrage des Blended intensive programmes (BIP) / programmes intensifs hybrides, à compter de 2022/2023

Le VP Formation indique qu'une note rédigée par la DRI servait de base pour la mise en place des Blended intensive programmes (BIP) ouverts dans le cadre de l'université civique européenne (CIVIS).

L'objectif est de formaliser dans une Charte, les notions déjà transmises en CFVU : Mobilité de courte durée en accord avec au moins 2 autres partenaires de CIVIS, pour un minimum de 15 étudiants, avec des enseignements en distanciel, sur une base de 6 crédits au total.

La charte retrace les modalités de sélection des BIP qui doivent répondre aux thématiques de CIVIS développées sur les plateformes (Hubs) :

- Villes, Territoires, Mobilités
- Climat, Environnement, Energie
- Digital & Transformations technologiques
- Santé
- Société, Culture, Héritage

Il met en exergue l'importance de l'ordre de validation et le rôle du porteur de projet : « *Pour être validé, tout projet de BIP AMU devra :*

Etape 1 : Avoir préalablement fait l'objet d'une validation en conseil de composante,

Etape 2 : Avoir préalablement fait l'objet d'un passage en CFVU pour validation du respect du cadrage AMU et des M3C associées aux ECTS.

M. Pellegrino demande si le relais financier va continuer d'une année à l'autre entre les partenaires. **Le VP Formation** n'a pas la réponse à ce jour.

Mme Debuiche remonte des problématiques lorsque les partenaires sont porteurs de BIP. En effet, AMU n'est pas informée des protocoles des autres universités, alors qu'elle établit de son côté ce cadrage.

Elle revient sur le texte et s'interroge sur la charge donnée au porteur de projet qui doit coordonner les dossiers au sein de l'établissement. Il conviendrait de formuler précisément le rôle de la direction de la composante dans le

cadrage. Elle souhaite également qu'une harmonisation entre les articles 1.1 Principes généraux et 3.4 Financement soit effectuée quant au nombre d'étudiants concernés.

Le VP Formation propose de corriger par : « 15 étudiants minimums » et de reprendre la formulation des articles 5 et 6, comme suit :

« La composante s'assurera du passage en CFVU des M3C (...) » ;

« Le conseil de composante l'adressera à la DEVE (...) ».

Elle insiste ensuite sur le calendrier des deux appels à projets par an qui rendent difficile la gestion en composante. Elle demande que des renseignements soient pris auprès de CIVIS pour s'accorder sur une commission unique par an. **Mme De Poncins** rappelle les propos de Mme Bozzo, qui précisait que la direction de CIVIS n'avait laissé aucun choix de calendrier.

Mme Debuiche aborde ensuite le schéma de validation entre les conseils et la plateforme CIVIS, qui génère deux traitements de dossiers différents. Elle demande s'il ne serait pas judicieux de calquer le dossier de candidature AMU sur celui évalué par CIVIS.

Enfin, elle s'interroge sur la procédure à suivre avec les étudiants qui postulent auprès des partenaires pour s'inscrire dans un BIP, sans que la composante de rattachement en soit informée.

Le VP Formation répond que le responsable de la formation doit pourtant valider le projet étudiant à travers un « learning agreement ». En revanche, les crédits obtenus étant surnuméraires, ils ne permettent pas de valider le diplôme d'AMU. L'établissement doit disposer de la liste des BIP pour lesquels elle est partenaire.

M. Leoncini suggère que l'introduction du cadrage soit reprise car le projet n'est pas issu de CIVIS, mais bien d'Erasmus+. Il regrette que CIVIS ait répondu à l'appel à projet car cela ajoute un cadre administratif contraignant pour la mise en place de ces BIP.

Le texte amendé, **le VP Formation** propose le cadrage des BIP au vote.

Vote :

La CFVU approuve, par 19 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le cadrage des Blended intensive programmes (BIP) / programmes intensifs hybrides, à compter de 2022/2023

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

5) Diplômes d'établissement, campagne 2022/2023 : Création hors vague du CU « Orthopédie : orthèse de série et sur mesure »

Le VP Formation laisse la parole à M. Rathelot.

M. Rathelot indique que PHARMA demande la création, hors vague, d'un certificat universitaire (CU) dans le cadre de la campagne 2022/2023. Ce CU répond au besoin du diplôme « Technicien/préparateur en pharmacie » qui a ouvert cette année, sous le régime de la formation continue (FC).

M. Perez s'interroge à nouveau sur les différents tarifs affichés. **Mme Almeras** explique qu'il y a un premier tarif relatif aux frais d'inscription en formation initiale (FI). La colonne suivante est relative à une inscription parallèle qui ne comptabilise pas les frais déjà payés dans un autre diplôme à AMU. Enfin, comme déjà évoqué, la FC affiche des tarifs applicables selon les barèmes préconisés par France compétence. Les coûts réels sont calculés via l'outil AUDE et une participation vie de campus est ajoutée (« PVC » équivalent « CVEC » pour la FI).

M. Fromonot demande pourquoi un tarif initial est proposé, alors qu'il s'agit d'une formation professionnelle.

M. Rathelot explique que certains stagiaires s'inscrivent directement dans la continuité de leurs études, par conséquent le régime FC ne s'applique pas à ce type de public.

Le VP Formation propose au vote le tableau de synthèse pour la création de ce CU.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la demande de création du certificat universitaire « Orthopédie: orthèse de série et sur mesure » porté par PHARMA, au titre de l'année universitaire 2022/2023.

(Annexe 8 du présent procès-verbal)

VI. VIE ETUDIANTE

1) Projets FSDIE

Le VP formation aborde la troisième et dernière question transmise à la CFVU concernant les bonus au sein des associations étudiantes.

Il souhaite éclaircir un point concernant l'activité : « *Etudiants engagés dans la vie associative* » dans le bonus « *Engagement étudiant* ».

En effet, des associations étudiantes font remonter aux directions de composantes des listes d'étudiants siégeant dans leur conseil d'administration afin qu'ils bénéficient d'un bonus allant de 0.25 à 0.5 point.

Or il rappelle que le socle commun des bonus précise que celui-ci est attribué sur une base objective et opposable :

- « *liste des membres du bureau de l'association, déclarée en préfecture* » ;
- « *compte rendu précisant la nature du projet ainsi que l'action conduite par l'étudiant (1 page) et documents attestant de la participation active* » ;
- « *dossier du projet déposé auprès du BVE* » (attestant du portage de projet).

Le VP Formation explique que seuls les membres des bureaux des associations peuvent prétendre à un bonus allant de 0.25 à 0.5, selon des projets spécifiques en concertation avec le bureau de la vie étudiante (BVE).

M. Simeoni fait remarquer que, hormis les gestionnaires déclarés en préfecture, d'autres membres issus d'associations étudiantes sont porteurs de projets d'envergure pour l'établissement. Il demande si, sous condition d'éléments justificatifs, leur investissement pourrait être intégré dans cette activité.

Le VP Formation abonde en ce sens, mais rappelle que concrètement la problématique relève de l'évaluation et des justificatifs qui permettraient un arbitrage équitable. **M. Paraponaris** cite en exemple des organigrammes d'associations où apparaissent des listes pléthoriques avec des activités difficiles à évaluer.

Le VP Formation indique que le débat reste ouvert et va saisir Mme Sevrez, vice-présidente déléguée à la formation initiale. En collaboration avec les représentants étudiants, elle déterminera sous quelles conditions l'activité « vie associative » peut être complétée. Il s'interroge sur la possibilité que les associations elles-mêmes proposent une sélection au sein de leurs listes.

M. Leoncini demande si un exemple de preuve tangible pourrait être une présentation faite en CFVU par les étudiants dans le cadre des projets subventionnés. **Le VP Formation** répond que c'est un exemple effectivement évaluable.

Mme Ribaud demande si dans le cadre de l'UE « Engagement », une liste d'associations ou de projets reconnus ne pourrait pas être instaurée. **Le VP Formation** indique qu'il s'agit d'unités créditées et qu'il ne faut pas créer d'amalgame.

Mme Delorge intervient pour recentrer le débat en expliquant qu'une partie du bonus peut être attribuée aux membres actifs des bureaux, pour des activités participant au rayonnement de l'établissement.

L'objectif est donc de travailler sur la possibilité d'intégrer un étudiant membre d'une association dans le dispositif.

Le VP Formation conclut donc que le BVE doit se rapprocher de Mme Sevrez pour coordonner ce groupe de travail. Il laisse la parole à Mme Delorge pour présenter les travaux de la commission FDSIE.

Mme Delorge explique que 2 projets sur 46 ont eu un avis défavorable.

- « Université d'hiver », où il était question d'organiser un weekend au ski.
- « Art'Buste », dont l'objectif principal visait à rémunérer des artistes non étudiants, sur un évènement se déroulant en dehors des campus d'AMU.

Le VP Formation propose au vote le montant total des subventions accordées après avis de la commission *ad hoc*, réunie le 3 novembre dernier: 46 304,15 €.

Vote :

La CFVU approuve, par 23 voix pour et 2 abstentions, les avis de la commission FSDIE du 3 novembre 2022.

(Annexe 9 du présent procès-verbal)

2) CVEC : programmation des reliquats budgétaires de 2021/2022 et répartition des crédits pour 2023

Mme De Poncins rappelle que conformément au décret N°2019-205 du 19 mars 2019, les modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) sont votées chaque année par le conseil d'administration de l'établissement. Une présentation est faite en CFVU pour recueillir l'avis des membres.

Elle rappelle le montant de cette contribution (95 €) acquittée auprès du CROUS et reversée pour partie à l'université :

- une part fixe = 42 €/étudiant ;
- à laquelle s'ajoute :
- une part variable selon la nature de l'établissement.

Les crédits sur l'année 2021/2022 n'ayant pas été totalement utilisés, une répartition du solde restant 1 043 766,4 € est proposée pour abonder le fonds « projets d'investissement vie étudiante ».

La maison de l'étudiant va débiter par un tiers lieu sur le site de St Jérôme où seront réunis les services administratifs de la vie étudiante. Sur ce même lieu, un parcours « bio diversité et santé », émanant d'un projet CVEC de campus, va se développer et s'étendre sur le site de Saint-Charles.

Le VP formation propose au vote la répartition des reliquats budgétaires de la CVEC de 2021/2022.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la programmation des reliquats des crédits CVEC de 2021/2022.

(annexe 10 du présent procès-verbal)

Relativement à l'enveloppe 2023, **Mme De Poncins** indique que la commission CVEC propose une programmation en deux temps:

- 3 500 000 € ouverts dès janvier en reconduisant les projets de 2022 ;
- versement de la somme restante à la rentrée 2023, lorsque le montant définitif de la part variable aura été défini.

M. Leoncini suggère de préciser que la programmation est basée sur un minimum prévisionnel, car il y a une distorsion avec la colonne « total ».

Mme Debuiche demande si une stratégie AMU est arrêtée pour orienter les projets de la CVEC de campus. En effet, une ligne directrice pour l'intégration de la stratégie de formation ou celle des projets recherche serait nécessaire. Elle souligne qu'une des difficultés dans l'aboutissement des projets de campus reste l'utilisation des locaux.

Mme de Poncins indique qu'un décret doit paraître pour borner l'utilisation des crédits. AMU a annoncé lors des auditions du Hcéres qu'elle souhaitait mettre en place pour la prochaine accréditation un Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE), afin de coordonner au niveau national et régional les actions.

Le VP Formation préconise de débiter par des petits groupes de travail intégrant les étudiants, par exemple sur la thématique de la valorisation des locaux.

Mme Bagnol demande à ce que les étudiants soient suffisamment représentés dans ce SD. **Le VP Formation** abonde en ce sens, en revanche il précise que les travaux ne seront pas limités à la stratégie de la contribution, mais intégrera les motivations scientifiques et les données patrimoniales.

M. Fromonot s'interroge sur la programmation du reliquat de 2022, vers un projet d'investissement plutôt que de favoriser des projets existants comme la santé et le handicap.

Le VP Formation explique que les fonds non utilisés ne sont pas fongibles. La solution pour ne pas les perdre est de les bloquer dans un plan pluriannuel d'investissement.

M. Leoncini demande si des placements dans une banque sont possibles. **Mme Almeras** indique que l'université a l'obligation de déposer les fonds au Trésor. Elle propose de se rapprocher de l'agent comptable pour vérifier la réglementation. Une dérogation est certainement possible pour les fondations universitaires. **Mme De Poncins** ajoute que ce fléchage des fonds est accordé par le Rectorat après négociations et apports de justificatifs concernant la faisabilité du projet.

Le VP Formation propose au vote les 3 500 000 € répartis sur 16 postes de dépenses, détaillés dans le support de présentation et reconduits sur le modèle de 2022.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission *ad hoc* CVEC réunie les 9 septembre et 11 octobre 2022.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 23 voix pour et 2 abstentions, à la programmation des crédits CVEC pour l'année 2023.

(annexe 11 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé, le VP Formation lève la séance à 16h42. Elle est suivie d'une CFVU restreinte aux enseignants et enseignants-chercheurs.



Lionel NICOD,
Vice-Président Formation